



Centre des approvisionnements- bureau d'Ottawa
Services du matériel et des acquisitions
200 rue Kent, Poste 9W071
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

Le 26 septembre 2016

Subject: Invitation à Soumissionner à un Projet de Marché: FP802-160180

Titre: Remplacement de la tour d'aides à la navigation

Lieu des travaux: Pointe du lac FP, Québec

Addenda: No. 01

Suite à l'invitation à soumissionner susmentionnée et précédemment publiés sur le site électronique d'appels d'offres du gouvernement du Canada (SEAOG), AchatsetVentes.gc.ca, Addenda No.01 est publiées ici-bas.

Pêches et Océans Canada

Date de clôture : Mardi le 4 octobre 2016

Heure de fermeture des soumissions : 14 h (HAE)

Numéro de l'appel d'offres : FP802-160180

QUESTIONS et RÉPONSES

Question 01 d'un soumissionnaire:

Est-il obligatoire de construire une structure temporaire ou nous pouvons utiliser la tour existante le temps d'installer la nouvelle structure?

Réponse 01 du MPO:

La tour temporaire est obligatoire car la nouvelle tour sera construite au même endroit que la tour actuelle.

Question 02 d'un soumissionnaire:

Peut-on faire une tour temporaire qui soit semblable à la tour actuelle?

Réponse 02 du MPO:

Le choix de la tour temporaire est à la discrétion de l'Entrepreneur mais les plans doivent être signés et scellés par un ingénieur compétent membre de l'OIQ et approuvés par le représentant ministériel. Assez souvent, il



s'agit d'échafaudage mais d'autres formes de structures temporaires peuvent aussi être acceptées. Celle-ci devra être telle que le feu de navigation sera installé sensiblement à la même hauteur qu'il l'est actuellement.

Question 03 d'un soumissionnaire:

Les antennes installées sur la tour existante doivent-elles être conservées et réinstallées sur la nouvelle structure?

Réponse 03 du MPO:

Oui.

Question 04 d'un soumissionnaire:

Est-il possible d'avoir la liste des antennes présentes dans le pylône?

Réponse 04 du MPO:

Oui.

Liste des antennes dans la tour de Pointe du Lac FP
<i>Sinclair SD314-HF1P4SNM(D02)</i>
<i>TIL-TEK TA-5724</i>
<i>Global Connectivity HG2430G</i>

Question 05 d'un soumissionnaire:

Les antennes doivent-elles être installées dans la tour temporaire?

Réponse 05 du MPO:

Oui, seule l'antenne SD314-HF1P4SNM(D02) devra être réinstallée dans la tour temporaire

Question 06 d'un soumissionnaire:

Est-ce que c'est le Ministère qui fournira les supports pour la fixation sur la nouvelle structure?

Réponse 06 du MPO:

Les supports d'antennes seront fournis par la Garde côtière.



Question 07 d'un soumissionnaire:

Qui fournira les câbles de transmission pour les antennes dans la nouvelle tour?

Réponse 07 du MPO:

Les lignes de transmission des antennes seront remplacées par la GCC, cette partie ne fait donc pas partie du présent mandat.

Question 08 d'un soumissionnaire:

Qui fournira la quincaillerie pour les lignes de transmission des antennes dans la nouvelle tour?

Réponse 08 du MPO:

La quincaillerie pour les lignes de transmission des antennes dans la nouvelle tour sera fournie par la Garde côtière.

Question 09 d'un soumissionnaire:

Est-ce que le bâtiment devra retourner à la Garde côtière une fois qu'il sera retiré?

Réponse 09 du MPO:

Non, il devra être disposé dans un site autorisé.

Question 10 d'un soumissionnaire:

Au planQE58400-c01-07 détail : distribution et services électrique : note 1 un chemin de câble doit être installé entre la tour et le bâtiment : doit-il être fournir par nous ?

Réponse 10 du MPO:

Oui.

Question 11 d'un soumissionnaire:

Concernant ce même chemin de câble : avez-vous des détails de fixation ?

Réponse 11 du MPO:

Non, pas pour le moment, ils seront disponibles à l'octroi du contrat.



**** S'IL VOUS PLAÎT NOTER LES CHANGEMENTS SUIVANTS À CET APPEL D'OFFRES ****

1. Veillez supprimer :

Dans « Annexes A à L »

(*FP802160180_remplacement_de_la_tour_daides_a_la_navigation_pointe_du_lac_fp_annexes_a_a_l.pdf*), Annexe E – Plans des travaux de construction, plan QE58400-C01-07, NOTES GÉNÉRALES, 12. A:

12. Les éléments suivants sont hors contrat :

A. Mât de branchement et raccordement HQ

Tous autres termes et conditions de cette exigence demeurent inchangés.

Les soumissionnaires doivent accuser réception du présent addenda en apposant leur signature dans l'espace prévu ci-dessous et en joignant une copie du présent document à leur proposition.

Salutations,

Julie Michelle Tremblay

Agente principale des contrats

Téléphone: (613) 998-1614

Courriel: Julie.Michelle.Tremblay@dfo-mpo.gc.ca

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Nom de l'entreprise _____

Signature _____

Canada